

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2020

OUVERTURE DE SÉANCE : 20 HEURES 00

PRÉSIDENT : M. Christian GALLÉ

PRÉSENTS : Mmes : BABARIT Marie-Christine, BRELIÈRE Marinette, Mme DASSONVILLE Anaïs, DURET Isabelle, LANDRAIN Chantal, NOÉ Sophie, MM : BECK Patrick, CHESNEAU Patrice, DASSONVILLE Kévin, LE ROUZIC Didier, REBEILLEAU Grégoire, M SAINT PAUL Alexandre

Absent (s) :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHANCELLE Léonard donne procuration à M. DASSONVILLE Kévin, Mme NAULIN Sylvie donne procuration à M. BECK Patrick

Excusée :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie Christine BABARIT

---

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

#### PRÉSENTATION FAMILLES RURALES

Madame Natacha MASSON Présidente et Mme Karelle BERTAULT Directrice sont venues présenter au Conseil l'Association Loire et Coteau.

Cette Association accueille les enfants des Communes de la Côte, Elle est composée de trois accueils de Loisirs, « Les Petites Fripouilles » accueil basé à Souzay Champigny accueillant les 3/10 ans, « La Passerelle » accueil basé à Fontevraud l'Abbaye accueillant les 9/11 ans et enfin « Le Déclic » accueil basé à Montsoreau accueillant les 11/17 ans.

Mme MASSON explique qu'une convention pluriannuelle de 4 ans est signée entre l'association, la Fédération Familles Rurales et les 5 communes de la Côte (Souzay Champigny, Parnay, Turquant, Montsoreau et Fontevraud l'Abbaye). Un renouvellement de cette convention s'effectuera en 2022.

L'association est financée par les 5 Communes de la Côte, les familles utilisatrices des services, la CAF, l'Etat grâce aux emplois aidés mais également Le Conseil Régional et le Département qui subventionne à hauteur de 350 à 400€.

Les Communes octroient une subvention de 57 000€/an à l'Association. Elles sont ensuite remboursées par la CAF d'une partie de ces subventions et des charges liées aux mises à disposition, suivant le contrat enfance/jeunesse. Montsoreau est coordinateur et se charge de répartir les prestations de la CAF aux 5 communes.

Madame MASSON explique que le coût pour une famille est de 29€ d'adhésion, reversé intégralement à la Fédération Familles Rurales. A cela s'ajoute un tarif annuel, pour les enfants de plus de 9 ans, il s'élève à 6€ (familles adhérentes à Famille Rurale), 10€ (non adhérents) ou 16€ pour les familles hors Communes de la Côte. Pour les enfants de moins de 9 ans la tarification est à la journée ou demi-journée calculée suivant le quotient familial de la CAF soit de 3.28€ à 15.36€ (la journée) auquel s'ajoutent 3.30€ de repas et 0.32€ à 0.96€ la demi-heure de garderie.

L'Association souhaite alerter les Communes de la Côte car elle rencontre un problème de locaux sur la Commune de Souzay Champigny, en effet un nombre important de demandes pour l'accueil du mercredi est enregistré et les locaux ne peuvent accueillir au maximum que 43 enfants. Certaines demandes ne peuvent donc pas être honorées. Pour information le nombre d'enfants prévus pour le mercredi 7 octobre est de 41. L'Association a transmis un courrier aux 5 Communes pour trouver une solution pour pallier à ce problème qui se pose de plus en plus.

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2020**

Mme MASSON a effectué une demande de devis d'Algeco permettant ainsi un agrandissement afin d'avoir un endroit pour accueillir les enfants. Le coût s'élèverait à environ 12 000€ pour l'installation auquel s'ajouterait 17 000€ de location à l'année.

Les Communes vont étudier cette problématique en lien avec l'Association Loire et Côteau.

### **DÉLIBÉRATION : PROPOSITION ADMISSION EN NON VALEUR**

Afin de sortir du budget la créance de la Commune de Candes Saint Martin, suite à l'achat de terrain pour la création de la station d'épuration, il convient d'admettre en non-valeur la somme de 398.96€ sur le budget de la commune compte 6541.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la proposition d'admission en non-valeur

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - DROIT DE PRÉEMPTION PARCELLE A295**

Monsieur Le Maire informe qu'il a été reçu en Mairie le 9 septembre 2020, une déclaration d'intention d'aliéner pour la vente suivante :

- Propriété cadastrée section A295 9 rue des Ducs d'Anjou, sis à Turquant, d'une superficie totale de 217 m<sup>2</sup> ;

Ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ce bien.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - DROIT DE PRÉEMPTION PARCELLE A1047**

Monsieur Le Maire informe qu'il a été reçu en Mairie le 9 septembre 2020, une déclaration d'intention d'aliéner pour la vente suivante :

- Propriété cadastrée section A1047 Le Val Hulin, sis à Turquant, d'une superficie totale de 159 m<sup>2</sup> ;

Ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ce bien.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION : DEMANDE SUBVENTION ART EN TROGLO**

Monsieur le Maire informe que L'Association Art en Troglo n'a pas à ce jour transmis de courrier de demande de subvention. Le Conseil ne peut donc pas délibérer sur un montant éventuel à allouer à l'Association, car il est obligatoire d'avoir une demande écrite ainsi que la présentation d'un bilan provisoire afin que le Conseil puisse statuer.

La Délibération est donc ajournée et sera revue lors du prochain conseil de novembre

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2020

### **DÉLIBÉRATION : CONVENTION ENTRE COMMUNE ET ART EN TROGLO**

Suite à l'Assemblée Générale de l'Association Art en Troglo du 30 septembre dernier, les membres de la Commission Village Métiers d'Art ont présenté à l'association un projet de Convention.

Des petits désaccords de rédaction ont été évoqués par Art en Troglo, il souhaite avoir un document avec une description plus précise des objectifs ainsi que le montant de la subvention allouée. Le Conseil ne souhaite pas qu'il soit inscrit un montant sur la convention.

Le document doit donc être de nouveau revu afin de trouver une convention qui permettra à chacune des parties de trouver les termes adéquats.

La Délibération est donc ajournée et sera revue lors du prochain conseil de novembre

### **DÉLIBÉRATION : VERSEMENT D'UN FOND DE CONCOURS AU SIELM POUR OPÉRATIONS DE DÉPANNAGES DU RÉSEAU ECLAIRAGE PUBLIC RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2019 AU 31 AOÛT 2020**

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU les délibérations du Comité Syndical du SIELM en date du 26 avril 2016 et du 17 décembre 2019 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

#### **ARTICLE 1**

La collectivité de Turquant par délibération du Conseil en date de 5 octobre 2020 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIELM pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP358-19-63	Turquant	136,28 €	75%	102,21 €	11 12 2019
EP358-20-67	Turquant	356,90 €	75%	267,68 €	03 07 2020

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020
- Montant de la dépense 493,18euros TTC
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIELM **369,89 euros TTC.**

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIELM et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

#### **ARTICLE 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

#### **ARTICLE 3**

Le Président du SIELM,

Monsieur le Maire de Turquant

Le Comptable de la Collectivité de Turquant

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2020

### DÉLIBÉRATION : TARIF POUR LA LOCATION DE L'ATELIER IMPASSE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un nouvel artisan, M. Thierry FIEVRE s'est installé dans l'Atelier Impasse de la Mairie pour une durée d'une année renouvelable.

Monsieur le Maire propose de statuer pour un montant de loyer mensuel de 50€.

Monsieur Kévin DASSONVILLE souhaite connaître le prix au m<sup>2</sup> pour la location d'un atelier sur la Commune. Monsieur le Maire répond 2€/m<sup>2</sup>.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil décide à l'unanimité de valider un montant mensuel de 50€ pour l'atelier Impasse de la Mairie.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉLIBÉRATION : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier reçu par le Département du Maine et Loire pour une demande de participation de la Commune à hauteur de 144€ au titre du fonds de solidarité pour le logement. Le montant de participation de chaque Commune est calculé en fonction de la population et du nombre de logements du parc social par rapport au nombre total des résidences principales.

Madame Marinette BRELIERE explique au Conseil que cette aide permet aux personnes à faibles revenus d'avoir accès au logement en prenant en charge la caution, qui parfois peut être difficile à financer pour les personnes en difficulté.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil décide à l'unanimité d'accepter la participation de la Commune au titre du fonds de solidarité pour le logement

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### QUESTIONS DIVERSES :

#### Monsieur Christian GALLÉ :

- Les documents permettant de faire un point sur les finances ont été distribués à chaque conseiller en début de Conseil. Monsieur le Maire propose que chacun étudie tranquillement les tableaux et pose d'éventuelles questions auprès de notre comptable Mme FILLON si besoin.
- Informe de l'arrivée de M. FIEVRE artisan présent à l'atelier situé impasse de la Mairie, de Mme Aurore BESSON artisan situé rue Château Gaillard Atelier n°5, de M. DAEDEN et Mme SELOSSE installés dans le logement au-dessus de la Mairie et de l'arrivée de M. NICOLE dans le logement communal Place François à partir du 1<sup>er</sup> novembre. Madame Marie Christine BABARIT demande si le loyer restera le même pour le logement de M. NICOLLE - Monsieur le Maire répond oui
- Informe que la visite Commission Villages Fleuris est reportée en 2022
- Informe qu'une effraction a eu lieu aux Halles de Turquant, rien n'a été volé mais il y a eu des dégradations.
- Informe que des devis sont en attente pour la réfection du sol et de l'entrée de la Cave Aumont ainsi que pour les fenêtres des toilettes publiques.
- Suite à la demande de Mme Sophie NOE d'intégrer la Commission bâtiments, Monsieur le Maire demande au Conseil si celui-ci est d'accord - Le Conseil valide.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2020

### Madame Marinette BRELIERE :

- Informe que l'argent des bougies à l'Eglise a encore disparu

### Madame Marie Christine BABARIT :

- Demande au Conseil s'il souhaite réitérer l'édition des Flyers de la Commune, 30 000 exemplaires ont été fait l'année précédente mais il serait judicieux pour cette année qu'il n'y ait que 20 000 exemplaires pour éviter la perte. Le coût pour la Commune est de 2800€ sachant que chaque acteur économique qui souhaite être présent sur le flyer verse 50€. Le Conseil valide l'impression de nouveaux flyers pour l'année 2021.

### Madame Isabelle DURET :

- Informe le Conseil qu'une Ballade Contée, dans le cadre des animations des bibliothèques des médiathèques du saumurois aura lieu dans la Commune le samedi 17 octobre en soirée. Le thème sera autour des quatre saisons. Cette sortie est ouverte aux petits comme aux grands. Mme DURET demande si les agents techniques pourront débroussailler le petit théâtre de verdure au-dessus du Village d'artisan d'Art afin d'effectuer un arrêt pour la lecture d'un conte - Monsieur le Maire répond que la demande leur sera transmise.
- Informe que lors de la manifestation des troglodays du week-end dernier, elle a rencontré trois étudiantes en licence pro Tourisme et Communication, ces dernières ont parlé d'un projet qu'elles doivent effectuer lors d'un stage d'une durée de 3 mois au mois de mars. Mme DURET demande s'il serait possible qu'elles effectuent éventuellement leur période de stage dans la Commune - Le Conseil approuve cette idée

### Madame Anaïs DASSONVILLE :

- Transmets un message de la part de tous les habitants de la Place François Nau. Ces derniers sont gênés par les bus qui ne respectent pas les zébras jaunes pour le stationnement. Lorsque la barrière est mise aux horaires de sortie d'écoles, les habitants du lotissement ne peuvent sortir ou accéder à leur domicile. Monsieur le Maire répond qu'un arrêté a été mis en place depuis quelques années pour signaler aux habitants qu'à certains horaires une barrière est en place pour la mise en sécurité des enfants. Madame DASSONVILLE signale que le temps prévu dans l'arrêté à savoir entre 10 et 15 min d'arrêt n'est pas respecté et que les conducteurs de bus ne sont pas conciliants. Monsieur le Maire répond qu'il se rendra sur place pour vérifier si l'arrêté est bien respecté.

### Monsieur Grégoire REBEILLEAU :

- Informe que le Président du Club de Foot l'a contacté pour savoir si des améliorations seront faites au niveau du gazon - Monsieur le Maire répond qu'un devis a été demandé pour l'engazonnement mais vu le coût élevé les travaux ne pourront pas être effectués dans l'immédiat. Monsieur BECK demande aussi à ce que le club respecte le matériel et remette en état les buts avant le contrôle périodique des aires de jeux et de sports. Monsieur BECK a constaté, également que les vestiaires sont très mal entretenus par le club.

### Monsieur Kévin DASSONVILLE :

- Demande quand sera installé l'éclairage aux Bois d'Orties - Monsieur le Maire répond que les travaux seront faits dans un mois.

### Monsieur Alexandre SAINT PAUL :

- Demande à ce que les chiens dangereux (appartenant à la première catégorie, dite chiens d'attaque) soit dorénavant interdit dans les logements loués par la mairie par une clause insérée au sein du contrat de location comme la loi l'autorise.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2020

### Monsieur Patrice CHESNEAU :

- Suite à une visite sur le site internet, il demande s'il serait possible que le mot du maire soit mis à jour et qu'éventuellement une photo de l'équipe soit intégrée.
- Demande s'il serait possible de créer un groupe de travail sur le Tourisme afin de pouvoir échanger avec les acteurs locaux - Le Conseil approuve l'idée. Monsieur CHESNEAU demande également si éventuellement une salle pourra être mise à la disposition de ce groupe de travail - Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de soucis
- Lors du dernier conseil Monsieur CHESNEAU avait évoqué la demande d'un groupe de musique qui souhaiterait pouvoir s'entraîner dans la Commune. M. CHESNEAU effectue donc une petite présentation du groupe nommé « MOTUS ». En contrepartie du prêt d'une salle pour leurs répétitions, le groupe effectuerait deux ou trois concerts dans la commune - Le Conseil approuve, un rendez-vous sera pris avec Monsieur le Maire afin de les rencontrer.
- Informe le Conseil, que le Château de Parnay souhaite offrir au Restaurant l'Hélianthe une plaque dans le cadre de l'anniversaire d'Antoine CRISTAL le 17 octobre prochain. Monsieur CHESNEAU va prendre contact avec M. MONTAIS pour la remise.

### Monsieur Patrick BECK :

- Demande à la Commission Voirie d'effectuer un point avant la fin de l'année sur les travaux à prévoir dans la Commune afin de les présenter au Budget.
- Suite à l'Assemblée Générale des Petites Cités de Caractère, Monsieur BECK présente au Conseil l'association. Monsieur BECK explique que c'est un label très important pour la Commune et qu'il permet d'obtenir des subventions et ainsi revaloriser le patrimoine de la Commune. Monsieur BECK précise qu'en 2024 il y aura le renouvellement de la labélisation. L'association travaille en partenariat avec les Villes et Métiers d'Art ainsi que la fondation du patrimoine. Lors de l'Assemblée, il a été question du plan cavalier que les villages devront mettre en place, c'est un coût important mais L'Association souhaiterait que les Communes s'investissent à 100% sur ce projet. Monsieur BECK pense qu'il serait judicieux d'y réfléchir pour le renouvellement du label dans 4 ans.

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2020**

**PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL** : Le Lundi 2 novembre 2020

**CLÔTURE DE SÉANCE** : 22 Heures 05 min

Marie-Christine BABARIT

Patrick BECK

Marinette BRELIÈRE

Léonard CHANCELLE  
*Donne procuration à M. Kévin  
DASSONVILLE*

Patrice CHESNEAU

Anaïs DASSONVILLE

Kévin DASSONVILLE

Isabelle DURET

Christian GALLÉ

Chantal LANDRAIN

Didier LE ROUZIC

Sylvie NAULIN  
*Donne procuration à M. Patrick BECK*

Sophie NOÉ

Grégoire REBEILLEAU

Alexandre SAINT PAUL